

L'EHPAD DE BOURDEILLES

L'Etablissement de Bienfaisance de Bourdeilles a été fondé en 1773.

En Décembre 1984, l'Hospice devient Maison de Retraite, et, en Octobre 2003, la Maison de Retraite se transforme en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Depuis le 1^{er} Janvier 2014, l'EHPAD a fusionné avec son voisin, le Foyer de Vie La Prada, pour donner naissance à l'Etablissement Public Autonome Communal LES DEUX SEQUOIAS composé d'un EHPAD, d'un Foyer d'Accueil Médicalisé et d'un Foyer Occupationnel.

La Résidence est un Etablissement Public autonome relevant de la loi du 30 Juin 1975.

VOTRE RESIDENCE...

Implanté au coeur du village historique de Bourdeilles à proximité des commerçants (poste, épicerie, bar tabac, coiffeur, boulanger, restaurants), face au château, l'EHPAD est situé à 25 km de Périgueux et à 10 km de Brantôme, la Venise verte du Périgord, bordé par la Dronne et ses pêcheurs.

La Résidence accueille 96 résidents.

Elle est organisée sur deux niveaux desservis par deux ascenseurs.



Vue du quartier « Pergola »

...VOUS ACCUEILLE



Adresse EHPAD Les Deux Séquoias
1620 routes des bords de Dronne
24310 BOURDEILLES



Téléphone 05 53 02 35 35



Fax 05 53 02 35 34



Courriel accueil@bourdeilles2sequoias.fr



Accueil Lundi au Vendredi
9h00 - 12h00 12h30 - 17h00



UNE EQUIPE DE PERSONNES QUALIFIEES

L'établissement est soumis à l'autorité de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de la Santé et de la Direction de la Solidarité et de la Prévention.

DES INSTANCES DÉCISIONNAIRES

Une Direction

Monsieur WALLET Olivier, Directeur EPAC
Les Deux Séquoias, Messieurs NADAL
Lionel et JAMAL Gabriel Directeurs
adjoints assurent la gestion, le bon
fonctionnement entre autres, à l'application
des délibérations votées en Conseil
d'Administration.

Un Conseil d'Administration

présidé par M. DUSSUTOUR, Maire de
Bourdeilles, définit la politique générale de
la Résidence, et vote le budget et les
investissements.

DU PERSONNEL COMPÉTENT

Le personnel expérimenté et à votre
écoute se relaye jour et nuit pour votre
confort et votre sécurité.

Notre objectif :
faire de la Résidence
un lieu de vie et de convivialité



LES TARIFS 2025

(À compter du 1^{er} Janvier 2025)

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne fixe annuellement les prix de journée appliqués. L'arrêté du Conseil Départemental est affiché dans la Résidence. Nous vous informons annuellement par courrier du nouveau prix de journée.

Les frais d'hébergement sont à acquitter à terme à échoir au début de chaque mois auprès de la Trésorerie Médico-sociale de PERIGUEUX.

	Hébergement		Dépendance
	EHPAD	UPHA	
Si vous êtes résident de Dordogne, le prix facturé comprend le tarif Hébergement auquel s'ajoute le tarif Dépendance GIR 5-6	Personnes de moins de 60 ans	81.92€	86.53€
	Personnes de plus de 60 ans	63.13€	67.75€
	+ Groupe Iso-Ressources 1 et 2		21.49 €
	+ Groupe Iso-Ressources 3 et 4		13.64 €
	+ Groupe Iso-Ressources 5 et 6		5.79 €

Si vous résidez hors Dordogne, contactez-nous pour connaître votre tarification.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est versée à l'établissement sous forme d'une dotation globale et non de manière individualisée comme à domicile.

REPAS ACCOMPAGNANT

Pour 2024, le tarif des repas des personnes accompagnantes a été fixé à **11.00 €**.

RÉSERVATION

La réservation d'une chambre peut être effectuée jusqu'à l'entrée effective. Cependant, cette possibilité est proposée sur une période limitée à 30 jours. Le tarif appliqué est de 60% du prix de journée hébergement.

L'ACCUEIL

L'EHPAD de Bourdeilles accueille les personnes âgées de plus de 60 ans,
ou sur dérogations du Conseil Départemental.

L'établissement est habilité à recevoir les personnes bénéficiant de l'aide sociale.

VOTRE VENUE A LA RESIDENCE

Nous vous conseillons vivement de **venir nous rencontrer** : parce que découvrir son nouveau lieu de vie reste toujours un moment important, nous vous suggérons de prendre rendez-vous, afin que nous soyons le plus disponible possible lors de votre venue.

Si vous êtes désireux de rejoindre notre Résidence, vous pouvez renvoyer le dossier de demande d'admission ci-joint.

A sa réception, votre dossier sera étudié par la **Commission d'admission** réunissant la Direction de l'établissement, le Responsable des soins, le médecin coordonnateur, et l'adjoint administratif Accueil : leur décision vous sera systématiquement transmise.

Après avoir convenu avec vous des modalités d'entrée, **nous vous accueillerons** l'après midi vers 15 heures. A votre arrivée, vous serez accueilli par le personnel de l'administration, celui du service dans lequel vous allez résider et par le personnel infirmier. Cependant, pour mieux vous entourer ce jour-là, selon vos possibilités, nous sommes à votre disposition pour un rendez-vous avant votre entrée pour finaliser l'ensemble des questions administratives.



Au cours des premiers mois, les professionnels seront à votre écoute afin de faciliter votre adaptation à votre nouvel environnement de vie, et de favoriser votre bien-être. Un référent professionnel sera désigné afin de suivre au plus près vos besoins et les mettre en œuvre au sein de votre projet d'accompagnement personnalisé (PAP).



VOTRE CHAMBRE

Il vous sera proposé soit une chambre individuelle, soit une chambre double en fonction des disponibilités.

Votre chambre constitue votre résidence privée. Elle est meublée et pourvue d'une salle de bain ou salle d'eau et de toilettes.

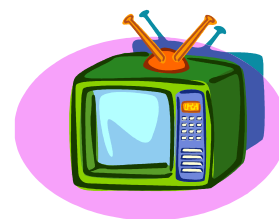
Vous pouvez personnaliser votre chambre avec des objets personnels ou du petit mobilier vous appartenant.



VOTRE PETIT EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Vous pouvez aménager votre chambre de petit équipement tel que télévision et radio personnels. Le personnel technique de la Résidence assurera leur installation pour votre confort.

Nous vous demanderons un certificat de bon fonctionnement pour la sécurité de tous, et de nous signaler tout changement d'installation.



QUELQUES SUGGESTIONS DE PREPARATIFS...

Hormis les pièces administratives demandées, préparez les objets et le petit mobilier qui vous sont chers : photos, tableaux, bibelots, petite commode, pendule... N'hésitez pas à nous demander conseil.

A votre arrivée, vous devez avoir en votre possession votre nécessaire de toilette.

Pensez également à vos aides techniques (fauteuils roulants, cannes, déambulateurs, ...). Sinon, prévoyez une prescription auprès de votre médecin traitant : notre ergothérapeute restera à votre disposition.

Avant votre venue, entretenez-vous avec votre médecin traitant sur votre futur suivi médical au sein de la Résidence.

Il en est de même avec les autres professionnels qui assurent votre bien-être (kinésithérapeute, dentiste, ophtalmologue, pédicure...) : veuillez nous informer des suivis médicaux et des rendez-vous déjà prévus.

Enfin, munissez-vous des prescriptions médicales et du traitement pour le soir de votre arrivée.

La Vie de la Résidence

Au fur et à mesure de votre séjour au sein de la Résidence,
vous retrouverez vos repères quotidiens.
Nous nous efforçons au mieux de vous assurer le séjour le plus agréable possible.







LA RESTAURATION

Les repas du midi et du soir sont servis dans les 2 salles de restauration de l'établissement. Vous pouvez les prendre en chambre ponctuellement ou temporairement.

Les menus sont affichés et annoncés chaque jour dans les salles de restauration.

Les horaires des repas sont les suivants :

-  Petit déjeuner à partir de 7h30
-  Déjeuner à 12 h00
-  Goûter à partir de 15 heures
-  Dîner à 18 h30

Un personnel hôtelier est spécialement chargé du service à table.



Salle de restauration

Les menus sont élaborés par le diététicien en collaboration avec le responsable Restauration dans le respect de l'équilibre alimentaire journalier et des régimes relevant d'une prescription médicale. Ils s'attachent à être de conception familiale et traditionnelle. Le repas du week-end est amélioré et propose une pâtisserie sophistiquée.

Chaque mois, un repas à thème est proposé et les jours fériés sont fêtés.

Les anniversaires sont souhaités par une carte, un chant et un gâteau.

Vous pourrez participer à la commission des menus avec les résidents et faire part de vos suggestions et remarques.

Si vous souhaitez partager un moment convivial et gourmand, la Résidence met à votre disposition la « Salle des familles ». Nous vous invitons à la réserver auprès de l'administration préalablement. Le repas sera servi au « Tarif accompagnant ».

Si vous avez prévu de vous absenter pour le repas ou pour plus longtemps, nous vous demandons de prévenir l'administration ou le personnel, la veille.

VOTRE LINGE



Lors de votre venue, un inventaire de votre linge personnel est effectué. Une fiche est constituée et actualisée durant tout votre séjour.

Tout linge nouveau doit être remis au service Buanderie qui actualisera votre fiche et qui effectuera le marquage.

La Résidence fournit le linge de maison (couverture, dessus de lits, draps, serviettes de tables, serviette de toilette). Le service Buanderie en assure l'entretien ainsi que celui de votre linge personnel et marquage.

Nous n'assurons pas l'entretien des vêtements fragiles ou demandant un nettoyage à sec.





VOTRE COURRIER

Votre courrier et vos journaux quotidiens vous sont remis par les animatrices qui peuvent vous aider à la lecture ainsi qu'à la rédaction de vos diverses correspondances.

Une boîte aux lettres est à votre disposition au rez-de-chaussée, près de la salle de restauration : la levée du courrier y est faite chaque matin.

VOS SOINS



Vous disposez du libre choix de votre médecin traitant. La visite vous est facturée comme à votre domicile.

Les frais pharmaceutiques ainsi que ceux relatifs aux analyses biologiques sont à votre charge financière, les remboursements étant assurés par vos organismes d'assurance maladie et de mutuelle

La Résidence se charge de l'approvisionnement en médicaments prescrits par votre médecin. Leur distribution est assurée par le personnel soignant.

La Résidence assure la fourniture des protections absorbantes nécessaires sans surcoût supplémentaire.



COIFFURE

La Résidence organise régulièrement, au sein de son salon de coiffure situé en rez-de-chaussée, des séances Coiffure (coupes, mises en plis) assurées par la venue toutes les semaines de la coiffeuse professionnelle de Bourdeilles. Ses tarifs sont affichés au sein du salon de la Résidence.

LES LOISIRS










Les animatrices rencontrent tous les résidents et établissent des liens favorisant ainsi la communication et la convivialité. Elles assurent également l'animation dans la Résidence pour vous distraire tout en mobilisant vos moyens tant intellectuels que physiques.

Vous demeurez libre d'organiser votre journée selon votre envie.



Diverses animations adaptées vous sont proposées, en intérieur comme en extérieur :

-  jeux collectifs jeux de mémoire et activités manuelles,
 -  gymnastique douce,
 -  sorties à l'extérieur, promenades, visites,
 -  préparation de fêtes ou manifestations internes,
 -  ateliers pâtisserie ou épluchage,
-  la presse quotidienne est à votre disposition,
-  le marché de Brantôme le vendredi

Diverses manifestations font l'objet de rencontres avec l'école de Bourdeilles par exemple.

Le journal de la Résidence est édité tous les trimestres, relatant la vie de la Résidence : un Comité de rédaction composé des Résidents se réunit régulièrement avec l'animatrice.

VOS DROITS & LIBERTES

La Résidence s'inscrit pleinement dans les principes de la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie

Malgré notre possible pour en faire votre « chez-vous », nous avons conscience que la Résidence demeure une collectivité avec ses contraintes qui sont explicitées dans le Règlement de fonctionnement.

VOS SORTIES

Vous pouvez sortir et entrer de la Résidence comme vous le souhaitez.

Néanmoins, l'administration et le personnel infirmier doivent être informés de vos absences au moment des repas, des nuits ou des sorties prolongées.

L'horaire des visites est libre. Vos proches seront toujours les bienvenus.

VOTRE PARTICIPATION A LA VIE DE LA RESIDENCE

Votre participation et/ou celle des membres de votre famille à la vie de l'Etablissement est l'un des souhaits de la Résidence.

Vous trouverez dans le journal interne des feuilles de « Libr'expression » pour faire remonter vos remarques, positives ou négatives.

Cette participation peut également se faire par le biais des instances de représentation dont la structure est dotée :

- **Le Conseil de la Vie Sociale** : Cette instance donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de la Résidence. Cette instance est obligatoirement consultée sur l'élaboration ou la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.
- **Le Conseil d'Administration**, présidé par le Maire de Bourdeilles, où siègent deux représentants du Conseil de la Vie Sociale
- **La Commission des menus** : Elle se tient **en séance ouverte à l'ensemble des résidents** et en présence du responsable Restauration, du personnel hôtelier.

PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

La mandataire judiciaire attachée à l'établissement reste à votre disposition :

Messieurs MOUILLON Pascal et HIVERT Christophe

Service de la Protection des Majeurs CHS Vauclaire 24 700 MONTPON

☎ : 05 53 82 82 85

@ : tutelles@ch-montpon.fr



LIBERTE DE CULTE

Votre choix de culte religieux est respecté. Vous pouvez accueillir au sein de la Résidence le représentant de votre culte.

Un service catholique est assuré à la chapelle de l'établissement tous les 15 jours, le lundi à 16h00.

RESPECTS DES VOLONTES

Lors du décès, les volontés exprimées par le résident seront respectées.

Si aucune volonté n'a été indiquée à l'administration, l'établissement prendra contact avec la famille, le représentant légal ou bien encore la personne référente pour définir les mesures à prendre.

CONSIGNES DE SECURITE

Pour la sécurité de tous, vous devez respecter les consignes de sécurité données par le personnel qui suit régulièrement des formations en matière de sécurité incendie.

Il est strictement interdit de :

- D'utiliser tout appareil électrique sans nous l'avoir signalé et sans nous avoir fourni le certificat de bon fonctionnement établi par un professionnel
- De modifier les installations électriques existantes dans les chambres,
- D'utiliser tout appareil chauffant (réchaud à gaz ou à carburant liquide, plaques électriques, couverture, radiateurs)

VOS INFOS UTILES

• Numéro national de lutte contre la maltraitance : 3977 du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00

• Délégation Territoriale ARS, Bâtiment H - Cité Administrative - 18 rue du 26^{ème} R.I - CS 50253 - 24052 PERIGUEUX CEDEX 9

Standard : 05 53 03 10 50 – Télécopie : 05 53 35 21 19

courriel : ars-dt24-delegation@ars.sante.fr

• Personnes qualifiées nommées par le Préfet et le Président du Conseil Général de la Dordogne pour vous aider dans vos médiations avec votre établissement d'accueil :

- M. Philippe Laveau
- M. Alain Neuville

Toute demande doit impérativement transiter par la DTARS qui vous communiquera les coordonnées téléphoniques et adresse personnelle de la personne médiatrice.

• Réseau Gérontologique du Nord Dordogne : Association « Point-virgule »

1, Allée de Bussac - 24 300 NONTRON

Standard : 05 53 56 91 63 – associationpointvirgule24@gmail.fr

• Assistante sociale de Brantôme

Centre médico-social, place du champ de foire 24 310 BRANTOME

Standard : 05 53 05 71 17 – Accueil sur rdv : 9h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi

• Service de l'Aide Sociale du Conseil Général (aide sociale, APA, ACTP, PCH)

Cité administrative Bugeaud 24 016 PERIGUEUX CEDEX

Standard : 05 53 02 27 27 – Canton de Brantôme : 05 53 02 27 59

DOCUMENTS A TITRE INFORMATIF

- Flyer de présentation de l'EHPAD
- Liste des documents administratifs à remettre lors de votre admission
- Liste des vêtements à fournir
- L'Animation
- Exemple de journal

DOCUMENT A RENVOYER

- Dossier de demande d'admission en EHPAD
(Cerfa N°14732*03)